



Bienvenue chez vous!

À compter du 1 janvier 2023, votre propriété se joindra au territoire de la Ville de Dieppe. Ce changement fait suite à la réforme de la gouvernance locale menée par le gouvernement provincial. Nous sommes très heureux de vous accueillir comme nouveaux résidents.

Vous trouverez dans cette trousse une foule de renseignements utiles au sujet du fonctionnement de la municipalité.

Pour plus d'informations au sujet de la réforme de la gouvernance locale, visitez le gnb.ca



Dieppe.ca

Bienvenue



En mon nom personnel et celui du conseil municipal, il me fait grandement plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Dieppe. Vivre ici, c'est vivre dans une communauté vibrante et grandissante! Notre vocation commerciale et notre économie fondée sur le respect de l'environnement font de Dieppe un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances.

Les jeunes familles sont de plus en plus nombreuses à s'installer dans notre municipalité en raison de son environnement stable, sécuritaire et dynamique. Malgré sa croissance phénoménale, Dieppe réussit à conserver l'esprit communautaire qui plaît aux gens qui y vivent.

Jeune de nos 70 ans comme municipalité, nos installations communautaires modernes permettent d'offrir des services à l'ensemble de la communauté, peu importe l'âge des usagers. Dieppe, c'est un endroit où les activités ne manquent pas!

Venez nous rencontrer le vendredi 20 janvier 2023 pour une soirée spéciale destinée à nos nouveaux résidents. L'activité aura lieu de 18 h 30 à 20 h à l'anneau de glace réfrigérée de la Place 1604 dans le cadre des Plaisirs sur glace. Musique, feux de joie, chocolat chaud, guimauves et prêt de patins et casques protecteurs sont au rendez-vous. C'est gratuit!

Je vous invite à consulter notre site web qui contient plus de détails à ce sujet ainsi qu'une foule de renseignements sur votre nouvelle municipalité.

Bienvenue à Dieppe!

A handwritten signature in black ink that reads "Yvon D. Lapierre". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Yvon Lapierre
Maire

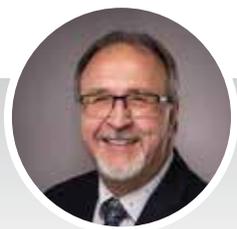
Conseil municipal

La ville de Dieppe est divisée en cinq quartiers. Le conseil municipal est composé d'un maire, de trois conseillers généraux et de cinq conseillers de quartier.

Le conseil municipal actuel est en poste depuis juin 2021.
Les prochaines élections municipales auront lieu en mai 2026.



Yvon Lapierre
Maire



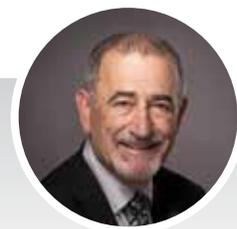
Jean-Marc Brideau
Conseiller quartier 1



Lise LeBouthillier
Conseillère quartier 2



Marc Lanteigne
Conseiller quartier 3



Ernest Thibodeau
Conseiller quartier 4



Paul Gaudet
Conseiller quartier 5



Mélyssa Boudreau
Conseillère générale



Corinne Godbout
Conseillère générale



Josée Turgeon-Roy
Conseillère générale

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via YouTube (youtube.com/DieppeNB) et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Nous vous invitons à y participer en grand nombre!

Pour savoir dans quel quartier votre résidence se situe, rendez-vous au dieppe.ca/cartes

Services municipaux

De nombreux services municipaux vous seront offerts par la Ville de Dieppe à compter du 1^{er} janvier 2023. Cependant, certains services comme la collecte des déchets et le déneigement des routes vont demeurer la responsabilité de la province ou des compagnies privées embauchées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Au fil du temps, la Ville de Dieppe assurera de plus en plus de services pour votre territoire et certains services pourraient donc changer.

Services offerts par la Ville de Dieppe à compter du 1 janvier 2023

Loisirs (par exemple: inscription hâtive aux cours de natation)

Infrastructures

Permis de construction

Service de protection des incendies tel que déjà offert et éducation du public

Service de premiers répondants médicaux

Préparations aux urgences et sécurité civile (par exemple: organisation des mesures d'urgence)

Services administratifs

Service de communications (par exemple: le magazine DieppeMAG distribué quatre fois par année)

Inspection des bâtiments

Passes gratuites pour les jeunes pour les trajets actuels du transport en commun

Services qui ne seront pas offerts par la Ville de Dieppe

Déneigement et entretien des routes et trottoirs

Eau et égout

Lampadaires

Les municipalités du Nouveau-Brunswick veillent au bien-être de la communauté en mettant en place des arrêtés et politiques. Concernant l'application des arrêtés et des politiques de la Ville de Dieppe, la province travaille présentement à déterminer la meilleure façon de procéder à la transition. Pour l'instant, les arrêtés actuellement en vigueur sur votre territoire demeureront applicables jusqu'à nouvel ordre. Nous communiquerons avec vous afin de vous faire part des mises à jour.

Budgets et finances

La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Un travail judicieux a été effectué afin de déterminer le taux d'imposition qui reflète le mieux le niveau de services qui vous sera offert en 2023.



Taux d'imposition

DSL

0,5445 \$ du 100 \$ d'évaluation

Greater Lakeburn

0,4677 \$ du 100 \$ d'évaluation

Scoudouc

À noter que ce taux pourrait changer en 2024 et que vous aurez encore un taux à payer directement à la province pour les services qu'elle continuera à vous offrir.



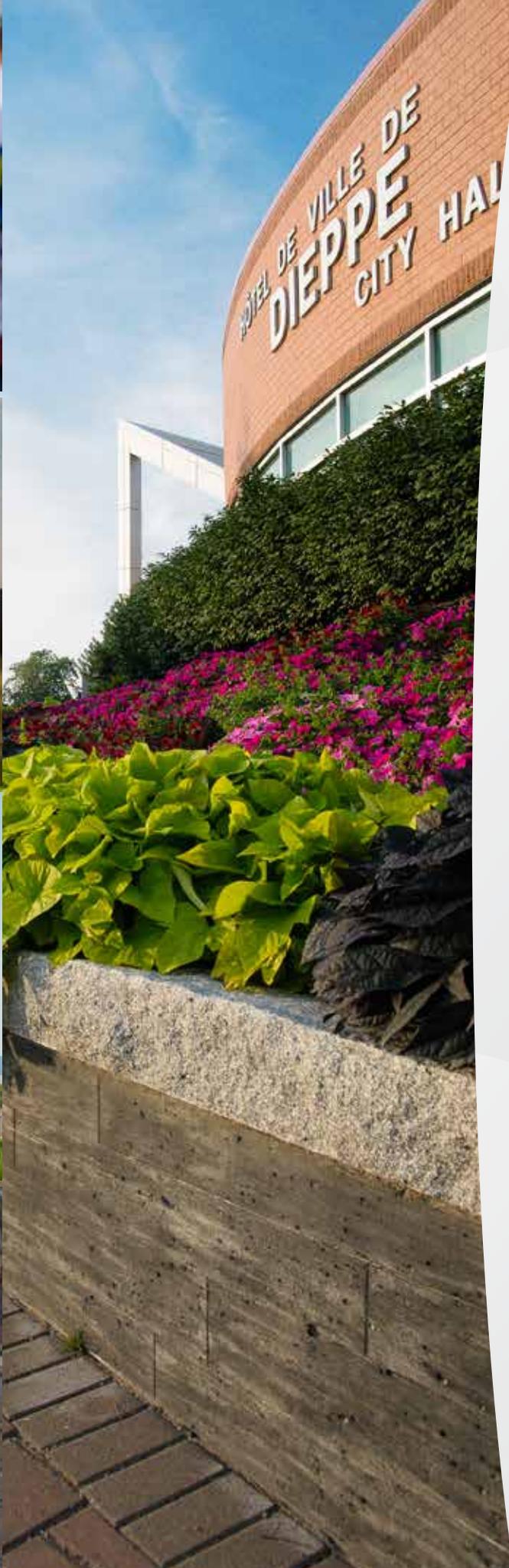
Explorer et s'amuser à Dieppe

Que ce soit au Centre aquatique et sportif, à l'anneau de glace réfrigérée, au site MusiquART, dans nos arénas, parcs, sentiers et terrains sportifs ou lors de nos festivals et événements spéciaux, il y a de quoi à faire pour toute la famille à Dieppe! Tous les détails au dieppe.ca

Vous pouvez vous inscrire vous ou votre enfant en ligne aux diverses activités offertes par la Ville de Dieppe. Il suffit d'obtenir un numéro de profil en remplissant le formulaire disponible au dieppe.ca/inscription ou en vous rendant au Centre aquatique et sportif ou à l'hôtel de ville au moins 24 heures ouvrables avant la date d'inscription.

Important: si vous possédez déjà un numéro de profil, vous devez nous fournir une preuve de votre adresse avant le jour de l'inscription aux cours de nage. Vous pouvez nous envoyer une copie d'une facture récente ou de votre permis de conduire par courriel ou nous la présenter en personne au Centre aquatique et sportif et à l'hôtel de ville. À noter que le transfert d'un profil non-résident à un profil résident ne se fera pas automatiquement. La preuve de résidence est requise.





Nous joindre

Nous comprenons que ce changement apporte beaucoup de nouvelles informations et que vous avez des questions. Nous n'avons pas encore toutes les réponses, mais nous travaillons étroitement avec la province du Nouveau-Brunswick pour les obtenir. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.

Hôtel de ville

333, avenue Acadie
1.506.877.7900 • info@dieppe.ca

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, sauf les jours fériés et du 24 décembre au 3 janvier.

Centre aquatique et sportif

111, rue Aquatique
1.506.877.7881 • centreaquatique@dieppe.ca

Pour l'horaire du Centre aquatique, consultez le dieppe.ca/aquatique

Réseaux sociaux

-  facebook.com/DieppeNB
-  twitter.com/Villedieppe
-  instagram.com/DieppeNB
-  youtube.com/DieppeNB

Site web dieppe.ca

Pour demeurer au courant des nouvelles de la Ville de Dieppe, abonnez-vous à notre infolettre au dieppe.ca/abonnement

Vous voulez savoir si une activité est annulée ou si une installation est fermée en raison de la météo? Composez le 1.506.384.DIEP (3437) ou consultez le dieppe.ca/infofermeture